

course suffisamment élevée pour qu'on ne puisse pas compter sur une plus-value importante, même avec la réunion d'un Congrès et la signature d'un traité Européen.

Mais la paix permettra aux institutions de crédit de s'attacher à de nouvelles affaires et le public semble déjà le comprendre en portant son attention sur quelques-uns de ces établissements.

Nous avons, la semaine dernière, donné une analyse sommaire de la situation du Crédit Foncier. Nous avons pu nous appuyer dans les chiffres mêmes des comptes présentés à la dernière assemblée générale et nous avons montré combien sortait nette et claire la situation de cette institution, des explications données d'une façon si lucide et si franche par le Gouverneur, M. Christophel, dans son rapport.

Nous avons dit avec lui que rien ne commandait la liquidation des créances égyptiennes dont les pertes possibles étaient couvertes par les réserves, que le dividende minimum de 25 fr. était assuré au action et que ce dividende avait toutes chances de s'accroître par la réalisation opportune de ces mêmes créances égyptiennes, tant contestées et qui tendent déjà à augmenter de valeur.

L'événement nous a, dès aujourd'hui, donné en partie raison puisque les actions du Crédit Foncier, dont nous annoncions la hausse prochaine, se sont élevées de 50 fr. cette semaine.

Le cours est actuellement 750 et quelques réalisations, qui n'ébranlent pas le cours, mais qui le consolident; n'influent pas nos raisonnements pour l'avenir. Ils gardent toute leur force et l'action qui vaut 850 fr. à l'analyse a plus de chances de se tenir dans un temps qui peut-être n'est pas bien éloigné.

Nous avons aussi annoncé la hausse des obligations communales 4 0/0 1875. Le fait nous a aussi donné raison, elles sont cotées 497.50. La Banque nationale, 10, place Vendôme, continue à tenir à la disposition de sa clientèle un certain nombre de ces obligations au prix net de 487.50, coupon de juillet détaché.

Pour faciliter les arbitrages avantageux que ce prix indique, la Banque nationale accepte en échange tout titre négociable, au cours moyen du jour de la réception sans frais ni commission.

On sait que les communales sont assimilables au point de vue de la sécurité, aux meilleures valeurs et même à la rente française: 60 fr. de rente 3 0/0 juillet 74.50, soit 73.75 coupon de juillet détaché, 1475 fr. 3 obligations communales à 487.50 coiffent 1462.50 et donnent droit à des tirages comportant 800,000 fr. de lots.

La conversion de 5 0/0 s'imposera un jour ou l'autre; celles que soient les combinaisons, il en résultera, en somme, que le porteur de 5 0/0 à 110 n'aura plus que 4.50 de revenu; 60 fr. de rente en 5 0/0 réduit demandera alors un capital de 1406 fr. un peu plus que 3 obligations communales qui, avec le revenu, ont en plus les chances de loterie.

On a encore des avantages plus grands en arbitrant les Ville de Paris de tous les types avec les communales 4 0/0 1875; nous croyons donc devoir conseiller ces arbitrages aux porteurs.

A côté de ces valeurs, que nous avons recommandées, avant même que le mouvement ne fût donné, nous avons vu cette semaine un grand mouvement de hausse se produire sur les valeurs égyptiennes: L'obligation 6 0/0 s'est élevée à 207, celle des chemins de fer à 320.

Parmi les institutions de crédit dont la fermeté a été remarquée, il convient de citer le Mobilier espagnol qui cote 650 et dans les valeurs de son groupe, nous recommandons à l'attention de nos lecteurs les actions de la Compagnie transatlantique sur lesquelles se sont portées depuis quelque temps des demandes suivies. Elles sont cotées 547 et nous sommes portés à croire à un mouvement de hausse plus prononcé, d'après l'exposé de la situation donné à l'assemblée générale et les recettes toujours croissantes de l'entreprise.

Si nous croyons en général à la hausse des valeurs françaises, notre opinion n'est pas la même sur les fonds étrangers.

Le 5 0/0 italien malgré sa bonne tenue, nous paraît menacé de la concurrence d'un emprunt futur.

Que dirons nous alors des fonds russes, que la spéculation confiante en des idées de paix, pousse à des prix hors de proportion avec la situation financière de l'empire, situation que la liquidation des frais de la guerre ne sera pas faite pour améliorer.

Aux multiples emprunts déjà contractés viendront se joindre les emprunts de paix, mais qui ne seront encadrés à vrai dire que des emprunts de guerre arrières, c'est-à-dire des emprunts improductifs.

Ajoutons en terminant que les chemins de fer français sont restés stationnaires mais dans des prix si élevés qu'on ne plus s'attendre à des plus-values, surtout avec la tendance bien marquée et pour dire fatale, à diminuer.

L'occasion est bonne pour les capitalistes de sortir de ces valeurs, excellentes à coup sûr, mais qui n'offrent pas les avantages de celles, non moins sûres, que nous leur indiquons et que nous continuons à rechercher pour eux et avec eux.

C'est surtout maintenant, que les inquiétudes politiques se dissipent, qu'il y a lieu pour les capitaux disponibles

de chercher les placements avantageux et les chances d'une saine et intelligente spéculation.

Roubaix Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici les votes des députés du Nord sur les conclusions du troisième bureau tendant à l'invalidation de M. le prince de Lucinge :

Ont voté pour : MM. Guillemain, Louis Legrand, Pierre Legrain, Masure, Merlin, *Scripzel*.

Ont voté contre : MM. d'Arras, Brame, *Debucky*, Dron de La Grange, Mention, Plichon, Des Rotours, Teliézy-Belhune.

N'a pas pris part au vote : M. de Marcère.

M. Painblanc est nommé contrôleur principal des contributions directes, à Roubaix, en remplacement de M. Baucheton, qui a été promu au grade d'inspecteur.

Un nouveau cas de mort subite s'est produit hier soir, dans la rue de la Redoute.

Un veillard du nom de Hurez qui était attaché à l'estaminet de la *Ville d'Anvers*, s'est senti pris d'un étouffement subit. Il est mort quelques instants plus tard, muni des secours de la religion.

Il avait succombé à une hémorrhagie.

Le corps de Hurez a été transporté au domicile qu'il occupait Grande Rue.

Hier, un chien appartenant à un négociant de la rue du chemin de fer, a mordu un domestique nommé Aimable J... Procès-verbal a été dressé contre le propriétaire du chien, l'animal n'avait pas le collier réglementaire.

L'approche des chaleurs, on ne saurait donner trop de publicité aux arrêtés municipaux concernant la divagation des chiens. Aussi croyons-nous être utile à nos concitoyens en leur en rappelant les principales dispositions.

« Art. 606. Il est défendu de laisser errer les chiens sur la voie publique. Aucun chien, sans exception, ne pourra circuler sur la voie publique même accompagné de son maître, sans être muni d'un collier garni d'une plaque de métal portant en caractères bien apparents, le nom et la demeure du propriétaire.

« Art. 607. Tout chien trouvé en contravention à l'article précédent sera saisi, mis en fourrière et abattu au bout de cinq jours s'il n'est pas réclamé.

« Il est interdit de laisser aller sur la voie publique, sans qu'ils soient muselés de manière à être dans l'impossibilité absolue de mordre, les chiens affectés à la garde, les chiens bouledogue et le bouledogue métais ou croisés. Les chiens de cette nature devront être muselés dans les magasins, boutiques, ateliers et autres établissements ou lieux quelconques ouverts au public.

« Art. 608. Il est enjoint à ceux qui font garder leur voiture par les chiens, de les tenir enchaînés à ces voitures, de manière à ce qu'ils ne puissent atteindre les passants.

Le cocher de fiacre, Pierre C..., apprendra sous peu ce qu'il en coûte d'abandonner, pendant une demi-heure, un attelage sur la voie publique. Il était, hier, attaché dans un amoncellement de la rue Blanchemaine et s'est montré très-surpris lorsqu'un agent l'avertit que procès-verbal serait dressé à sa charge.

Un train de marchandises a déraillé dimanche à une heure de l'après-midi, dans la gare de Baisieux, par suite de l'imprudence du sous-chef d'équipe.

On refoulait les wagons pour former le train, lorsque le sous-chef d'équipe, voulant éviter une seconde manœuvre, a tourné l'aiguille aussitôt le passage d'un wagon afin d'engager le suivant dans une autre direction, mais, les wagons n'ayant pas été décrochés à temps, le train a pris les deux voies et a déraillé.

Cet accident a retardé d'une heure le départ du train.

Sur la proposition de l'Académie de médecine, le ministre de l'Agriculture vient d'accorder les récompenses suivantes aux personnes du département du Nord qui ont fait le plus de vaccinations ou ayant contribué à la propagation de la vaccine :

Médaille d'or : M. Rey, docteur en médecine à Lille.

Médailles d'argent : M. Baudon, médecin-major au 84^e de ligne, à Avesnes; Mme Desplanques, sage-femme, à Tourcoing.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* : Le vol commis à Roncq, il y a quelques jours l'a été par Louis Castelain, peigneur. C'est un vol d'argent s'élevant à 300 francs pris dans le coffre de Louis Coisne, son voisin et tisserand.

Ce méfait s'est accompli comme ils s'accomplissent tous. Coisne, tambour à la Musique municipale de Roncq, était à une répétition, sa femme absente,

aussi. C'était le moment pour Louis Castelain, il le comprit, et faisant glisser par l'extérieur, la fenêtre dans sa coulisse, il entra, défonça le coffre des espèces monnayées qu'il recéléait, et sortit tout simplement comme il était entré. L'affaire s'exécuta en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, et voilà Louis Castelain, avec 300 francs volés en poche, filant à travers champs.

Où allait-il ? Hélas ! où va le vol, si ce n'est à la prostitution. Louis Castelain resta deux jours au Mont-a-Leux. Après quoi, il revint à Roncq, les poches vides à nouveau. Endormi dans un état d'ivresse, il avait été dépourillé par les gens interlopes qui hantent ce mauvais lieu et avait été jeté dans la rue.

Pendant ce temps-là, les époux Coisne se désolaient de la perte de leur trésor, et ne savaient à quel saint se vouer pour en découvrir la cause. Ils cherchaient et ne dormaient plus; c'est alors qu'ils virent, une nuit, rentrer Louis Castelain, dans l'état d'un homme à peine revenu d'une longue ivresse et qui a séjourné un certain temps sur la voie publique; il était sans casquette, et très-débutlé. Cette situation fit naître des doutes dans l'esprit des époux, et ces doutes se changèrent bientôt en certitudes, quand une petite fille vint leur apprendre qu'elle avait vu Louis Castelain enjambant par-dessus la fenêtre de leur domicile, et compter à quelque distance, le nombre des pierres.

Louis Castelain a donc été arrêté. Il paraît que la casquette même sans laquelle il est rentré, appartenait à Coisne qui, il l'avait empruntée la veille, dans une courte répartition qu'il fit.

On sait que Louis Castelain vient d'être condamné pour ce fait à 15 jours de prison.

Le Conseil départemental de l'instruction publique se réunira à Lille le mardi 28 mai.

M. Bardoux doit demander prochainement aux Chambres l'ouverture d'un crédit de 200,000 francs applicable aux dépenses de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.

M. Roussel, ancien notaire à Renescourt, va, ainsi que nous l'avons annoncé, passer aux assises de Douai prochainement.

Par arrêté de M. le préfet du Nord, la navigation sera interrompue du 25 juin au 15 juillet 1878 sur la Lys, sur la Lave et sur les canaux d'Hazebrouck.

On lit dans le *Français* : « Nous avons, dans notre numéro du 14 mars, publié l'arrêt par lequel la cour de Douai a condamné le sieur Cabv à quatre mois de prison et 300 francs d'amende pour fraudes électorales. Le tableau de ces fraudes était scandaleux. Le sieur Cabv avait fait de ses fonctions de maire, un abus tel que les moins difficiles avaient été indignés. Les manoeuvres dont l'agent du parti radical, le souteneur de la candidature de M. Merlin, s'était rendu coupable, indiquent une absolue improbabilité politique. On nous assure que non-seulement ce personnage, condamné si justement par la cour de Douai, n'a pas subi la peine à lui infligée par l'arrêt, mais qu'à l'heure présente, il exerce encore les fonctions de maire. Et voilà les hommes qui se posent en gardiens de la « moralité du suffrage universel. »

On annonce de la gelée pour les 27 et 28. La lune rosée, si bénigne jusqu'à son dernier quartier, voudrait-elle faire parler d'elle sur ses derniers jours? Quoiqu'il arrive, on peut assurer que ces gelées, si elles se produisent, ne pourront faire aucun mal ni aux fruits ni aux récoltes: tout est trop avancé.

Ephémérides Roubaïsiennes
27 mai 1815. — M. Roblin, capitaine en retraite, envoyé à Roubaix comme commissaire extraordinaire, prend possession, au nom de l'Empereur, de l'administration municipale et de la haute police.

Ephémérides Tourquennoises
27 mai 1810. — Napoléon et l'impératrice Marie-Louise, passent en chaise de poste au Blanc-Four, suivant la route de Lille à Menin.

Inutile de décrire la nombreuse et brillante escorte qui accompagnait la voiture. Napoléon était alors au faite de ses triomphes.

Cinq ans après, Louis XVIII passait sur la même route, non pas en triomphateur, mais fuyant. Il avait aussi une escorte mais bien moins nombreuse et bien moins brillante.

G. B.

État-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 25 mai. — Joséphine Leman et la Croix-Rouge. — Lucie Vandevanne, rue Claire Lemette. — Nicolas Siveudange, au sentier de Roubaix. — Marguerite Poissonner, rue des Couloins. — Jean Selors, à la Croix-Rouge. — Marie Plamont, au Champ de la Madeleine. — Marie Plamont, rue des Angés. — Georges Delorg, au Blanc-Sea, — Emile Marecaux, Petite-Place. — Da 26. — François Legrand, rue Neuve.

Jules Lebrun, rue du Blanc-Sea. — Ernest Gau, rue des Noines. — Thésophile Vanouberche, au Blanc-Sea. — Marie Coucelle, rue du Niot. — Louis Catoire, au Tilleul. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 25 mai. — Marie Therry, 9, rue des Couloins. — Marie Crochon, 15 jours, rue de la Foie. — Du 26. — Louis Courtcuise, 1 an 7 mois, rue Chêne-Houpilne. — MARIAGES du 25 mai. — Ferdinand Stampieri, 26 ans, tisserand, et Rosalie Aelterman, 16 ans, sans profession. — Léopold D'uire, 29 ans, employé au chemin de fer, et Pauline Destombe 24 ans, dévideuse.

CONVOIS FUNÈRES & OBITS

Un obituaire du mois sera célébré le mardi 28 mai 1878, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Céline-Sophie FOURNIER, épouse de M. Jean DUBRUIE, décédée à Roubaix, le 25 avril 1878, à l'âge de 35 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BULLETIN MILITAIRE

Plusieurs de nos confrères assureraient, ces jours derniers, que par décision du ministre de la guerre, tous les huisseries et clercs d'huissiers qui appartiennent à l'armée territoriale et à la réserve seraient dispensés, pour cette année, du service militaire, à la condition pour eux d'en faire passer la demande par le canal du procureur de leur ressort. Jusqu'à-ci, cette nouvelle n'est pas confirmée.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien)

Changement de Domicile

FORGE, DENTISTE
Actuellement, rue Nationale, 83, Lille, A partir du 30 Mai **RUE NATIONALE, 196** près l'église du Sacré-Coeur (Prendre à la gare le car A ou le car I, avec ce dernier car, s'arrêter en face de l'église.) 16064

ADRESSES

INDUSTRIELLES & COMMERCIALES
Cette liste paraît dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*. S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 52.
Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176
Constructions Industrielles et Installations
HENRI NEWNAM, Ingénieur-Architecte. — Office spécial pour l'obtention de brevets d'invention et de patentes, 69, rue d'Inkermann, Roubaix. 15934
A. CARRETTE-DUBURCO, entrepreneur de pavages, rue d'Italie, derrière la gare du Nord, Roubaix. 15888

Epicerie — Comestibles
OUDAR-FLOREN, rue Inkermann, 4 et 6, Roubaix.

Lithographie
Impressions commerciales: Factures, memorandums, Entités de lettres, lettres de faire part pour mariages et naissances, Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

Agence Immobilière
Henri BRUET, ancien principal clerc de notaire, rue Cuibert, près le boulevard de Paris. 14067

Zinc et plomb pour bâtiments
BONNAVE-DELANNOY, rue Natn, 3. — Spécialité de peinture pour fûets et soieries. 14072

Jean MASQUELIER, rue Paurée, 3. — Salon de coiffure. — Parfumerie 14074

Pharmacies
Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28. 14086

Ingénieurs
V. DUBRUIE, ingénieur, installations expertises, consultations techniques de 7 h. à 9 h. le matin et de 1 h. à 3 h. le soir, rue du Chemin de Fer, 35.

Le tribunal correctionnel d'Anvers a condamné mercredi dernier quarante-sept personnes, hommes et femmes, chacune à vingt-six francs d'amende, pour avoir chanté en rue des chansons obscènes.

Un triste accident est survenu, lundi dernier, vers 11 heures du matin, à Bracquignies. Le nommé Philippe Waiet, âgé de 62 ans, domicilié à La Louvière, qui venait de descendre d'un train dans la station de Bracquignies, voulut passer, malgré la défense que lui avait faite la garde, le barrière qui était fermée. Un train qui entrait en gare le renversa. Il a eu les deux jambes coupées. La mort a été presque instantanée.

Un individu de Cochill-le-Temple vient d'être arrêté à Dargnies (Somme), par ordre du maire, sous la prévention d'émission de pièces de deux francs fausses. Le faussaire habitait depuis deux mois seulement la commune de Dargnies où il était occupé, en qualité de journalier, chez un fondeur. Une perquisition faite au domicile de S... n'a amené, ni cet individu, aucun résultat, mais en présence des faits signalés, celui-ci a été arrêté et mis à la disposition du parquet.

— A Calais, un incident s'est produit au conseil de révision, au sujet d'une erreur de personne commise le jour du tirage au sort. Deux conscrits portaient le même nom, mais un prénom différent, M. le sous-préfet appelle le premier, le second se présente et tire le numéro 363 qui, sur la liste, est naturellement attribué au premier. Quand vient le tour de l'autre, comme il était absent, M. le maire tira pour lui le numéro 193. Or, le numéro 33 est précisément celui d'un conscrit classé, de sorte que le père du jeune conscrit qui l'a tiré, et son fils ne furent pas ceux qui furent appelés à servir.

— On parle beaucoup à Saïngin en Wepennes d'une tentative d'incendie par malveillance qui a eu lieu dans la nuit du 19 au 20. Vers onze heures de soir, un voisin d'Aug. Martel, le nommé D... s'est mis à crier: au feu! Martel et sa famille furent bientôt sur pied. Ils trouvèrent d'Innenin en train d'entendre le feu qu'on avait mis à une botte d'ivergnage. Les flammes atteignirent la toiture, et sans ce dernier, on aurait eu sans doute un sérieux incendie à déplorer. On croit connaître l'auteur de cette tentative.

Belgique

— Un triste accident est arrivé vendredi après midi, à Tournai. Un jeune manoeuvre de maçon passait, conduisant une brouette, en face de la maison que M. Sacleu fait construire rue Royale. Voulant voir un petit camarade, il s'arrêta et monta sur l'échafaudage. Malheureusement, le pauvre enfant perdit l'équilibre et tomba sur le côté. On l'a relevé tout meurtri, et il a été transporté à l'hôpital.

La victime est le nommé César Dobraere, âgé de quinze à seize ans, et dont le père est menuisier à Marsquin.

— Voici les numéros sortis du 25e tirage de l'emprunt de Bruxelles contracté en 1874. Sont remboursables : Par 30,000 fr., 491,316; Par 5,000 fr., 301,347; Par 1,000 francs, 536,125 — 548,475 — 652,761.

Par 500 fr. 82,603 — 180,451 — 240,137 — 307,557 — 850 279 — 667,337; Par 250 fr. 230 915 — 314,459 — 356 981 — 415,266 — 455,349 — 465,590 — 480,572 — 101,499 — 514,832 — 544,534 — 635,432 — 727,880.

Ces obligations sont remboursables le 30 mai 1879.

Le *Courrier de l'Escout* annonce que les militaires de la classe de 1874 des régiments de ligne et des chasseurs à pied vont être rappelés sous les armes, en vertu d'une disposition ministérielle, du 15 mai courant. Ils auront à rejoindre leurs corps respectifs le 3 juin prochain et y resteront 24 jours. Les volontaires avec primes et les militaires qui ont accompli un terme de trois ans, comme volontaires, seront compris dans cette mesure. Ces militaires recevront très-prochainement des ordres en conséquence.

Faits Divers

M. BARAGON A SES ÉLECTEURS. — M. Baragon vient d'adresser à ses électeurs de l'arrondissement d'Uzès la dépêche suivante que publie le *Nouveau Journal du Midi* :

« Versailles, palais de la Chambre des Députés, le 23 mai 1878, 6 h. 39, soir.

« Mes chers concitoyens,
« La Chambre vient d'annuler l'élection de votre député, c'est-à-dire de briser votre libre choix.

« Du pied même de cette tribune où vous m'avez envoyé défendre vos convictions et vos intérêts, ma pensée se reporte sur vous.

« C'est de ce palais, et avant d'en sortir, que je relève appel devant vous, de la décision qui frappe les électeurs encore plus que leur élu.

« Préparez-vous donc à une nouvelle lutte, et lorsque le décret de convocation paraîtra, à l'heure que vos adversaires auront choisie, sachez que vous pouvez compter sur moi, comme je compte sur vous.
« A vous tout mon dévouement.
« L.-N. BARAGON,
« Ancien Député. »

— La *Gazette d'Augsbourg* rend compte d'un incendie qui a éclaté dans cette ville, le 23 mai, et qui a eu des conséquences analogues à celles de la catastrophe de la rue Béranger.

Le feu a pris chez un épicer, dans une cave contenant des huiles, de la benzine, du pétrole.

On croyait être maître du feu lorsqu'une explosion terrible eut lieu. Le chef de la police qui dirigeait les travaux des pompiers, fut jeté à terre, blessé à la tête et aux mains; seize pompiers furent également blessés plus ou moins grièvement, ainsi que d'autres personnes parmi lesquelles un ramoneur. Ce dernier est mort pendant qu'on le transportait à l'hôpital.

Les flammes ont dévoré plusieurs maisons.

— L'archiduc d'Autriche a quitté Paris, hier matin et retourne à Vienne.

— On lit dans le *Constitutionnel* : « Malgré la concurrence étrangère, notamment de l'Allemagne et de la Suisse, l'industrie lyonnaise est dans une prospérité relative, et les commandes de Paris et de Londres, arrivent en assez grand nombre. »

On lit dans le *Sémaphore de Marseille* du 25 : M. le maire a adressé hier à tous les curés de notre ville une copie autographiée de l'arrêt interdisant les processions sur la voie publique, dans la commune de Marseille.

— Le *Petit Marseillais* considère comme probable que les processions ne seront pas interdites à Aix, cette année.

On parle cependant de l'interdiction de la procession du Sacré-Coeur qui ne se rattache à aucune paroisse.

— Les derniers avis d'Orsava annoncent que les achats de blé et de maïs ont été suspendus sur le Bas-Danube à cause de la baisse considérable des prix.

— Tout porte à penser, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, que c'est à un fou qui a affaire dans l'horrible drame de Beaufort, que nous avons raconté. On croit que Arnaucaud a été pris subitement d'un accès de folie furieuse dans une attaque d'épilepsie, mal aux atteintes duquel il était sujet.

Le meurtrier est né à Nantes; il est âgé de quarante-cinq ans et ouvrier cordier. Il était à l'hôpital depuis le 20 mai.

Les médecins déclarent que Arnaucaud a agi sous l'influence du mal dont il est atteint et qu'il n'a pas dû avoir conscience de ses actes.

— Le 14 avril, un orage épouvantable s'est déchaîné sur l'île de Sainte-Hélène. Toutes les vallées ont déversés leurs eaux dans le Run, qui traverse la ville de James-Town et dont le courant a subitement acquis une vitesse de 20 milles à l'heure.

Pour donner une idée de la violence du courant, il suffit de dire que d'énormes blocs de rochers, pesant de 20 à

30 tonnes, ont été emportés par le torrent comme des bouillons de légal. Les choux-palmistes, les ponts, les maisons, étaient arrachés et entraînés en un clin d'œil. Toutes les citernes du gouvernement, les chemins et plusieurs édifices publics ont été détruits. On a trouvé plus d'eau potable à James-Town. Un des cimetières de la ville a été inondé. Le nombre des maisons ébranlées s'élève à onze; dix-sept habitations ont été complètement envahies par les eaux et plusieurs ont dû être abandonnées. De grands dégâts sont également signalés dans l'intérieur de l'île.

Logographe

Sur dix pieds, cher lecteur, au gré de ton Je t'apprends à régler le cours de cette vie. Et tu pourras connaître aisément qui je suis. Quelqu'un m'a dit, de nos jours, vous ne changez (de face). C'est surtout aux comptois que je trouve ma (place). D'ailleurs, étant commun et d'un modique (prix). A gens de tous états je deviens fort utile, (sais-je). Aux plus sages d'entre eux j'offre même un (asile). En me décomposant tu trouveras dans moi Le nom d'un grand prophète, et celui d'un (grand roi). Qui fut usurpateur d'un trône de l'Asie; Celui qui, dans son vol, allant trop près des (cieux).

A trouvé dans les mers un trépas glorieux; Deux rivières de France, un fleuve d'Italie; Un poète qu'on voit justement applaudir. Ce que nous aimons tous aux lèvres d'Emilie; Ce marais si fameux qui vit l'hydre pérorer. Un coffret dont le nom annonce la richesse; Ce qui n'existe pas, un des quatre éléments. Celle dont un oiseau posséda la tendresse. Et ce qu'un fier coursier laisse flotter au vent Une ville d'Égypte, une autre en Norman-(die). Un arbris eau rampant, un juge de Turquie. Le nom d'un peuple ancien, la boisson du (Normand). Un poisson d'eau salée, un repas nécessaire. L'action qu'un vœux plus de peine à faire. Des arbres toujours verts le plus beau, le plus (grand); Une espèce de chien chéri de mainte belle. Une arme des anciens, celle des paladins; Un animal rusé, le plus beau des jardins. Ce qui, prenant sans peine une forme nou-(velle). Pêrit en éclairant aux offices divins. Le mot de l'Enigme d'hier est: Chapitre

REVUE DES MODES

Nos lectrices ont vraisemblablement dû remarquer comme nous le spectacle singulier que la mode nous offre depuis un certain temps. C'est une lutte à outrance entre les tissus de laine et les étoffes de soie. On a commencé par bannir absolument la soie de la toilette de ville et cela contre tous les principes établis jusqu'à nos jours. Le cachemire de l'Inde est arrivé en vainqueur et la soie a dû s'effacer devant lui! Mais peu à peu la soie a reparu, d'abord comme garniture seulement; puis elle s'est montrée sous forme de plastrons, de gilets, d'écharpes, de tabliers; enfin, voici que son triomphe est complet puisqu'on a repris la robe de soie pour la ville. Dernièrement, aux courses de Longchamps, on a beaucoup remarqué la toilette d'une de nos élégantes parisiennes, la duchesse de M... Elle portait une robe de moire antique. Cette étoffe, ainsi que le satin, était délaissée depuis longtemps; les voiles rapatriées l'une et l'autre, et maintenant nous les revoyons à l'ordre du jour de la mode; nous ne connaissons rien qui soit de meilleur ton pour le soir et le jour.

De ce que nous venons de dire, il ne faudrait pas conclure que la laine soit à son tour abandonnée. Elle conserve, au contraire, une position fort brillante, car la mode, toujours avisée, a su réconcilier les deux ennemis à ce point qu'elles marchent de pair. La laine est redevenue ce qu'elle était autrefois l'appareil de jeunes filles, qui ne portent guère de soie, à moins que celle-ci ne soit mêlée à la laine.

Nous citerons, à ce propos, un ravissant costume, prêt dans un cercle fort élégant, à l'occasion d'une vente de charité. — Japon en pékin de soie de ton mastic, à rayure satinée bleu; volant plissé tout autour (le dessus du pli bleu, l'intérieur mastic) et formant ainsi l'éventail. Tunique en mohair granité de ton mastic, un peu jaunâtre et uni; le devant à retroussis « lavandière »; le bord inférieur de ce retroussis, garni d'un biais de pékin pareil au japon, est relevé jusqu'au tiers du tablier, et le tout est drapé derrière.

Le reste de la tonique est gracieusement pouté à plusieurs reprises, et le bas, qui est bordé d'un biais de pékin, recouvre en partie la traîne du japon. Corsage à basques fendillées derrière et bordées de pékin; le devant est garni d'un plastron de pékin, large de 10 centimètres, sur lequel viennent se rabattre à la taille deux pattes croisées, formées par le corsage. Col montant, à coins corrés, en pékin. Plastron éventail au bas des manches, avec parement ouvert et barrette pour relier les bords. Un mantelet écharpe de même étoffe, à col rabattu en châle, complète le costume; tous les bords de ce vêtement sont recouverts de biais de pékin, et les pans en sont resserrés à la taille dans les pattes du corsage.

Toutes les belles étoffes de soie que nos magasins étaient avec tant de complaisance (brocart, brocatelle, pékins, lampas, tissus Pompadour, étoffes brodées, etc.) seraient d'un prix insupportable pour la majeure partie des femmes riches, s'il fallait les employer sans ménagements. C'est à cette raison qu'on doit attribuer la mode des bandes, des plastrons, des g